

Bonjour chers parents,

Voici les informations concernant la rentrée scolaire 2023-2024 pour les élèves du soutien émotif de l'école secondaire Des Rives.

Documents disponibles sur le site Internet de l'école ainsi que par courriel :

- Liste des effets scolaires;
- Calendrier scolaire 2023-2024;
- Infos coordonnées de transport;
- Fiche urgence-santé à compléter. Vous pouvez utiliser la version papier ou la version interactive;
- Fiche d'inscription aux activités parascolaires;
- Document informatif sur le club culturel.

Informations importantes à savoir

- ✓ Début des classes pour les élèves de soutien émotif : 30 août 2023.
- ✓ Il n'y aura pas d'accueil administratif pour les élèves de soutien émotif. En effet, vous serez convoqués pour une **rencontre individuelle qui aura lieu soit le 25, 28 ou le 29 août; l'équipe classe de votre enfant vous contactera à partir du 23 août** afin de vous confirmer la date et l'heure de votre rendez-vous.
- ✓ L'état de compte officiel sera envoyé par courriel le 17 août 2023.
↳ Vous pouvez payer votre état de compte par paiement Internet auprès de votre institution bancaire. Toutefois, si vous prévoyez payer par débit, crédit, argent comptant ou par chèque, vous serez accompagné au local 134 pour effectuer le paiement avant votre rencontre individuelle.
- ✓ La photo scolaire sera prise en septembre durant une journée d'école.



Horaire de l'école

ARRIVÉE :	9 h 30
Période 1 :	9 h 35 à 10 h 50
Période 2 :	11 h 05 à 12 h 20
Diner :	12 h 20 à 13 h 20
Période 3 :	13 h 30 à 14 h 45
Période 4 :	15 h 00 à 16 h 15
Départ :	16 h 25

Horaire de l'école durant la période estivale

L'école sera fermée du 7 juillet au 13 août inclusivement. Il vous sera possible de communiquer avec le secrétariat de l'école ou avec un membre de la direction à compter du 14 août prochain.

Lors de la rencontre individuelle :

- Paiement de l'état de compte si celui-ci n'a pas été fait par internet;
- Document à remettre au secrétariat du soutien émotif avant la rencontre :
 - Fiche urgence-santé;
 - Vérification du FORMS;
- Attribution des casiers;
- Remise du carnet scolaire et des cahiers d'activités par le titulaire de votre enfant;